

Note à Communiquer à M. Dominique Lavaggi à Rome.

L'attribution de $\text{F. } 4448.33^{\text{c}}$ par mois, dont joint M. Suvée pour son traitement de Directeur de l'Ecole française des beaux arts à Rome et les pensions des Elèves, exigeroit qu'il lui fut compté d'ici à la fin de Fructidor prochain, $\text{F. } 1334^{\text{h}}$. pour les trois derniers mois de l'an 12, mais on est informé qu'il ne reste plus de crédit de $\text{F. } 60000$. accordé pour l'Ecole de Rome, que $\text{F. } 816^{\text{h}}.03^{\text{c}}$

Il devra être précompté sur cette somme pour la Commission de 2. p/o.
Sur $\text{F. } 48200$. montant des sommes payées pour appointements et pensions " 96^{h} .

Reste $\text{F. } 7201.03^{\text{c}}$

C'est donc à cette dernière somme qu'il faut borner les remises que l'on fera pour le restant de l'année, à M. Suvée.

Il Touchera en conséquence, sur sa quittance, p.^r le présent mois de Messidor, la somme ordinaire de $\text{F. } 4448.33^{\text{c}}$.

et à valoir sur le mois de Thermidor, celle de $\text{F. } 2752.70^{\text{c}}$.

Mais en lui payant cette somme, on aura soin de faire comprendre dans sa quittance, la Commission précomptée, de " 96^{h} . } $816^{\text{h}}.03^{\text{c}}$

au moyen de quoi cette dernière quittance sera de " 3716.70^{c}

Le Ministre de l'Intérieur acquittera les $\text{F. } 816^{\text{h}}.03^{\text{c}}$ par deux ordonnances,

La 1.^{re} de $\text{F. } 4448.33^{\text{c}}$ pour le mois de Messidor.

La 2.^{de} de " 3716.70^{c} . à compte du mois de Thermidor.

Ce sera à M. Suvée à réclamer de lui les trois sommes suivantes:

$\text{F. } 1695.63^{\text{c}}$ pour solde du mois de Thermidor.

4448.33^{c} pour le mois fructidor.

96^{h} pour la Commission précomptée.

$\text{F. } 7107.96^{\text{c}}$